

1

COMMUNE D'ÉGRISSELLES-LE-BOCAGE

Séance du Conseil Municipal

du 23/03/2018

Les membres du Conseil Municipal d'Égriselles-le-Bocage, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, 1 place de l'Église, sous la présidence de Monsieur DESCHAMPS Christian, Maire.

Sont Présents : Tous les Conseillers Municipaux, sauf Mme BERNARD Sylvaine et MM DESANLIS Christophe, QUÉMY Alexandre et BRISSOT Christophe absents excusés, ayant respectivement donné pouvoir à M COUVIGNOU Rémi, Mme DEY Marie-Line, M MARMOIN Jean-Christophe et M CANET Claude. Mme ALEPUZ Laurence absente excusée.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut normalement délibérer.

Secrétaire de séance : M. COUVIGNOU Rémi

Lecture du procès-verbal de la réunion du 09 février 2018 : Sans observation.

1 – COMMANDE PUBLIQUE

1.1 – Marchés Publics

Délibération n° DC 2018/1.1/01 – Marché Public – Aménagement des cabinets médicaux:

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition d'attribution, établit par le maître d'œuvre (Architecture AMO), concernant l'appel d'offres effectué pour l'aménagement de cabinets médicaux dans le bâtiment du 4 Grande Rue.

Cette attribution résulte d'un classement réalisé selon deux critères : le prix des prestations à hauteur de 60 % et la valeur technique à hauteur de 40 %. Le dossier a été examiné par la commission d'appel d'offres et travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

RETIENT les propositions de la commission concernant le choix des entreprises, soit pour chaque lot (montants exprimés en HT) :

Lot 1 – Maçonnerie = Entreprise ESB pour un montant de 23 755,03€

Lot 2 – Couverture = Entreprise DRU pour un montant de 13 329,15€ (dont variante « nettoyage des tuiles du nouveau bâtiment » à 1 940,16€)

Lot 3 – Menuiserie = Entreprise SCOBAT pour un montant de 25 307,84€

Lot 4 – Doublage – Cloisons – Plafonds suspendus = Entreprise WE SOL'D pour un montant de 27 988,96€ (dont variante « plafonds de l'étage » à 3 255€)

Lot 5 – Plomberie sanitaires = Entreprise PERTIN-GRESSE pour un montant de 10 690€

Lot 6 – Electricité = Entreprise PERTIN-GRESSE pour un montant de 36 187€ (dont variante « mise en place d'une clim réversible dans le nouveau bâtiment » à 3 887€)

Lot 7 – Peinture et sols souples = Entreprise NAGLA pour un montant de 38 328,90€ (dont variantes « murs, plafonds, sol et faïence de l'étage » à 10 335,84€)

Une somme de 3 000€ est affectée en divers et imprévus.

Soit un montant total HT de 178 586,88€ (variantes comprises et divers et imprévus)

AUTORISE le Maire à signer les marchés.

Voté à l'unanimité

2 – DOMAINE ET PATRIMOINE

2.1 – Locations

Délibération n° DC 2018/3.3/01 – Contrat de location du copieur de la mairie:

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un nouveau contrat de location de l'entreprise Dactyl Buro. Il est proposé un matériel comprenant un copieur, un fax et un scan, à priori plus performant, pour un forfait de copies similaire et un montant de loyer moindre puisqu'étant de 422€HT par trimestre pour 565€ dans le contrat actuel.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un engagement de 21 trimestres (environ 5 ans), que notre contrat arrive à échéance et que l'actuel copieur présente des signes de faiblesses malgré un entretien récent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les termes du contrat de location d'un copieur de marque Konica Minolta (modèle C227 Fax) pour un montant de 422€HT par trimestre tel que présentés ci-dessus, incluant un forfait de 10 000 copies noir et blanc et 2000 copies couleurs. Le prix de la copie noir et blanc supplémentaire est de 0,005€ et de 0,05€ pour la copie couleur ;
AUTORISE le Maire à le signer.

Voté à l'unanimité

3 – FONCTION PUBLIQUE

3.1 – Personnel titulaire et stagiaire de la Fonction Publique Territoriale

Délibération n° DC 2018/4.1/02 – Création de poste d'adjoint technique :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique territorial afin de permettre l'embauche de M JAGLA Sébastien, comme cela a déjà été évoqué en séance dernière.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet (35h par semaine) à compter du 20 juin 2018.

Voté à l'unanimité

4 – FINANCES PUBLIQUES

4.1 – Décisions budgétaires

Délibération n° DC 2018/7.1/05 – Acceptation de dons – Groupama et Caps Vert :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal deux chèques de dons des entreprises Groupama pour un montant de 150€ et Caps Vert d'un montant de 200€ pour participation à l'organisation de la fête de la Pentecôte 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE les dons de Groupama (150€) et Caps Vert (200€) et leur encaissement sur le budget Commune 2018

Voté à l'unanimité

4.2 – Subventions

Délibération n° DC 2018/7.5/03 – Subventions 2018 :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les subventions 2018 aux associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE le montant des subventions allouées pour l'année 2018 comme suit :

Article 6574 : Subvention de fonctionnement organismes droit privé

ABHMR DE SENS ET SA REGION (Bibliothèque Hop.)	70 €
BIBLIOTHEQUE ET AUDIOTHEQUE DE L'HOPITAL DE VILLENEUVE SUR YONNE	70 €
ADIL 89 (Ass Dép info logt) (Auxerre)	156 €
ADMR Collemiers et ses environs	500 €
BATIMENT CFA YONNE (Auxerre)	190 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS (Égriselles le Bocage)	225 €
ASEAMAS (Assoc. Secrétaires de Mairie) (Villeneuve l'Archevêque)	85 €
ASS FOOTBALL CLUB (Égriselles le Bocage)	225 €
ASSOCIATION DIOCESAINE (Égriselles le Bocage)	150 €
ASSOC INTERCONSULAIRE DE FORMATION (CIFA) (Auxerre)	400 €
MFR DU JOVINIEN	50 €
OCCE COOP Scolaire Élémentaire Égriselles le Bocage	225 €
OCCE COOP Scolaire Maternelle Égriselles le Bocage	225 €
ENSEMBLE ARTISTIQUE DU BOCAGE (Égriselles le Bocage)	300 €
GIDEC GIDON	40 €
JUDO CLUB DE CORNANT	225 €
LA RUE AUX CHANSONS (Egriselles le Bocage)	225 €
LES AMIS DU TAROT (Égriselles le Bocage)	225 €
L'HIRONDELLE	100 €
LYCEE PROFESSIONNEL (Ste Colombe)	200 €
PATCH ÉGRISELLOIS	225 €
SPA du Sénonais (Nailly)	100 €
TENNIS CLUB (Egriselles le Bocage)	225 €
ASDTT (Domats)	80 €
FNACA (Egriselles le Bocage)	80 €

Ainsi qu'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 000€ à l'Amicale des Sapeurs-pompiers volontaires d'Égriselles-le-Bocage dans le cadre de l'organisation de la Fête de la Pentecôte 2018.

Soit un total de 5596 €

Voté à l'unanimité

Délibération n° DC 2018/7.5/04 – Subventions voyages scolaires du collège de Saint Valérien :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de subvention pour les voyages scolaires organisés par le collège de St Valérien. Il indique que le coût des voyages pour un enfant s'élève à 130€ pour la Normandie, 325€ pour l'Espagne et 252€ pour l'Angleterre. La subvention sera versée directement aux parents. Il donne la liste des élèves participants :

En Normandie : M ou Mme CALVIGNAC (pour CALVIGNAC Romane)
 M ou Mme CONGRATEL (pour CONGRATEL Tiffaine)
 M ou Mme DEFFAIX (pour DEFFAIX Lauryne)
 M ou Mme GUARDIOLA (pour GUARDIOLA Madison)
 M ou Mme LEAL (pour LEAL Sarah)
 M ou Mme PERRIER (pour PERRIER Mathilde)
 M TONNELIER ou Mme MARLIER (pour TONNELIER Amaury)

En Espagne : M AUCLAIR ou Mme CHALMEAU (pour AUCLAIR Thomas)
 M et Mme BERNARD (pour BERNARD Théodora)
 M et Mme DILLON (pour DILLON Fanny)
 M et Mme LAFAILLE (pour LAFAILLE Cassandra)
 M MERESSE (pour MERESSE Mateo)
 M et Mme PERRIER (pour PERRIER Alexia)
 M et Mme TISSIER (pour TISSIER Camille)

En Angleterre : Mme MENESSION (pour LIRIN Camille)
 M MERESSE (pour MERESSE Pauline)
 M ou Mme REMER (pour REMER Nelson)
 M TONNELIER ou Mme MARLIER (pour TONNELIER Lilian)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de participer à hauteur de 25% sur le coût du voyage soit 32€ par élève pour le voyage en Normandie, 81€ par enfant pour le voyage en Espagne et 63€ par élève pour le voyage en Angleterre soit un total de 1 043€. Les crédits sont ouverts à l'article 6713 « Secours et dots » sur le budget primitif Commune 2018.

Voté à l'unanimité

4.3 – Contributions budgétaires

Délibération n° DC 2018/7.6/01 – Contributions 2018 :

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des contributions demandées par les organismes de regroupement pour l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉTAILLE les intitulés des organismes de regroupement dont les contributions sont prévues au budget primitif Commune 2018 :

A l'article 65541 (D/F – Compensation charges territoriales) :

SIVOS CESV (Egriselles le Bocage) =	165 000 €
SIVU Fourrière du Sénonais (Nailly) =	1 200 €
Syndicat Transports Scolaires (Nailly) =	1 500 €
TOTAL =	167 700 €

A l'article 65548 (D/F Autres contributions) :

COSEC (Collège de St Valérien - Sivom du Gâtinais) = 50 000 €

Voté à l'unanimité

4.4 – Divers

Délibération n° DA 2018/7.10/01 – Reversement du budget Assainissement des charges du personnel :

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de modifier la répartition du salaire de l'agent chargé de la surveillance et l'entretien des structures d'assainissement suite à la modification du temps de travail de ce dernier. La répartition actuelle est la suivante pour un Adjoint technique territorial à mi-temps (17h30 par semaine) 5/10° du salaire annuel sur le budget Assainissement (soit 8h45) et les 5/10° restant sur le budget Commune. Il propose 3/10^{ème} sur le premier budget et le reste sur le second.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

FIXE la répartition du salaire de l'adjoint technique territorial à temps complet (35h par semaine), à partir de l'exercice 2018, comme suit :

3/10° du salaire annuel sur le budget Assainissement (10h30)

7/10° du salaire annuel sur le budget Commune

Voté à l'unanimité

5. INFORMATIONS DU MAIRE

5.1 – Rencontres Animalières 2018

Monsieur le Maire résume aux membres du Conseil Municipal la réunion de lundi relative à l'organisation de la fête de la Pentecôte. Le cirque Star, les tigres et l'association de country seront présents. Le plan d'installation devra être complètement révisé.

5.2 – Judo Club de Cornant

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une demande du Judo Club de Cornant pour obtenir des créneaux horaires d'occupation de la salle des fêtes d'Égriselles-le-Bocage les lundis et vendredis, afin d'y dispenser leur activité et un local pour ranger les tatamis.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour faire bénéficier au Judo Club les créneaux du lundi de 17h45 à 20h45 et vendredi de 18h30 à 21h. Il est précisé pour le créneau du vendredi que lorsque les locataires du week-end auront besoin de la salle dès le vendredi soir le cours de judo se terminera plus tôt soit à 20h15 maximum et qu'il est impératif que la salle soit rendue propre (WC, balai et lavage du sol si besoin).

Un container et un aménagement seront mis en place pour permettre le stockage des tapis, du fait d'un manque de place dans la salle elle-même.

5.3 – Journée d'attelage

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une journée de découverte attelage de chevaux est organisée le dimanche 15 avril sur le stade à Égriselles-le-Bocage.

5.4 – Achat tondeuse autoportée

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité d'achat d'une nouvelle tondeuse, les frais de réparation de l'actuelle s'avérant trop onéreux, son acquisition remontant à 2002. Il présente plusieurs devis de différents modèles neufs ou d'occasions s'élevant de 4 500€ à 10 800€ HT.

Il propose qu'un ou plusieurs conseillers continue(nt) de démarcher afin d'obtenir d'autres devis pour une meilleure comparaison et une prise de décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal. M MARMOIN et Mme DOUBLET se portent volontaire pour accomplir cette tâche.

5.5 – Négociation Missions SPS et contrôle technique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'après négociation avec l'entreprise DEKRA, les coûts de missions SPS (sécurité et protection de la santé) et contrôle technique relatives au marché « Aménagement de cabinets médicaux – bât. 4 grande rue » seront respectivement de 1 700,73€ HT et 3 100€ HT soit une réduction totale de 328,01€ par rapport aux propositions initiales.

6. QUESTIONS DIVERSES :

M COUVIGNOU rend compte de la réunion des correspondants à la Défense. Il précise que l'armée cherche toujours à recruter et qu'elle s'investit beaucoup dans la réinsertion de jeunes ayant arrêté leur cursus scolaire.

Séance levée à 22h50.

Le Maire, Christian Deschamps.

